



# Assemblée générale

Distr. générale  
2 août 2010  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-cinquième session

Point 86 de l'ordre du jour provisoire\*

### Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

#### *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

#### Rapport du Secrétaire général

##### *Résumé*

En application de la résolution 64/115 de l'Assemblée générale, le présent rapport fait le point sur les progrès accomplis par le Secrétariat depuis le dernier rapport en date (A/64/125) pour mettre à jour le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. L'Assemblée est invitée à prendre des dispositions compte tenu des conclusions figurant aux paragraphes 13 et 26 du présent rapport.

---

\* A/65/150.



## I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 64/115 de l'Assemblée générale. Au paragraphe 9 de cette résolution, l'Assemblée a félicité le Secrétaire général pour les progrès accomplis dans l'établissement des études ayant trait au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, notamment du recours plus intensif au programme de stages des Nations Unies et du renforcement de la coopération avec les établissements universitaires, ainsi que des progrès de la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. Au paragraphe 10, l'Assemblée a pris note avec gratitude des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale pour l'actualisation du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* ainsi qu'au fonds d'affectation spéciale pour l'élimination du retard accumulé en ce qui concerne le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*; au paragraphe 11, elle a réitéré son appel en faveur du versement de contributions volontaires à ces fonds et de la prise en charge à titre volontaire et gracieux des services d'experts associés qui participeraient à la mise à jour des deux publications. Au paragraphe 12, l'Assemblée a invité le Secrétaire général à poursuivre son effort de mise à jour et à rendre ces deux publications disponibles sous forme électronique dans toutes les versions linguistiques. Au paragraphe 13, l'Assemblée a rappelé que le Secrétaire général était responsable de la qualité du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* et, en particulier, en ce qui concerne ce dernier, a prié le Secrétaire général de continuer à suivre les modalités énoncées aux paragraphes 102 à 106 de son rapport du 18 septembre 1952 (A/2170). Enfin, au paragraphe 14, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-cinquième session un rapport sur le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et sur le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.

## II. *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*

### A. Établissement des suppléments du *Répertoire*

2. Depuis le dernier rapport en date (A/64/125), les progrès ci-après ont été réalisés dans l'établissement des suppléments du *Répertoire*. En août 2010, le Secrétariat a établi le texte définitif du volume IV du *Supplément n° 9* et l'a soumis pour traduction et publication. Plusieurs autres volumes sont à différents stades de leur établissement. Le travail a ainsi progressé en ce qui concerne le volume II des *Suppléments n°s 7, 8 et 9* et le volume VI du *Supplément n° 9*. Par ailleurs, le travail a commencé en ce qui concerne le *Supplément n° 10* qui, conformément à la décision du Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte, porte sur la période 2000-2009 (voir par. 12 ci-dessous) : deux études pour le volume I et une étude pour le volume IV du *Supplément n° 10* ont été réalisées en coopération avec des établissements universitaires<sup>1</sup>; quatre études pour le volume V du *Supplément n° 10* ont été réalisées avec l'aide de stagiaires; et certaines études pour les volumes II et VI du *Supplément n° 10* sont en cours de préparation, également avec

---

<sup>1</sup> Voir note 6 ci-après.

l'aide de stagiaires. Toutefois, le manque de ressources a continué de freiner l'avancement des études pour le volume III.

3. L'état d'avancement de la publication (*Répertoire* initial et suppléments y relatifs), qui devrait comprendre 50 volumes en tout, est le suivant : 28 volumes ont été publiés<sup>2</sup> et 8 ont été achevés et soumis pour traduction et publication<sup>3</sup>. Il reste ainsi du travail à accomplir sur 14 volumes, dont 11 sont à différents stades de leur établissement<sup>4</sup>. Les études de 3 volumes ont fait l'objet de références croisées avec les études du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*<sup>5</sup>.

4. L'annexe I au présent rapport indique les différents services du Secrétariat responsables des études sur les divers articles de la Charte des Nations Unies destinées à figurer dans le *Répertoire*. L'annexe II renseigne sur l'état d'avancement du *Répertoire*.

## B. Disponibilité des études du *Répertoire* sur Internet

5. Les études extraites de 36 volumes complets, dont les 8 volumes en cours de publication, ainsi que des versions préliminaires de plusieurs études terminées concernant des Articles de la Charte qui seront incluses dans des volumes restant à achever restent consultables sur le site Web de l'ONU consacré au *Répertoire* ([www.un.org/law/repertory](http://www.un.org/law/repertory)). La version électronique du *Répertoire* comporte une fonction de recherche en texte intégral qui permet à l'utilisateur de rechercher instantanément un mot ou une combinaison de mots dans toutes les études. Cette fonction est disponible dans les trois langues de la publication, à savoir l'anglais, le français et l'espagnol.

6. Actuellement, toutes les études disponibles en anglais sont consultables sur Internet, et un grand nombre y sont également accessibles en français et en espagnol. Les études, dont le texte définitif a été établi et qui sont en attente de publication, sont disponibles sur Internet dans la langue dans laquelle elles ont été rédigées (anglais pour la majorité, français pour certaines). Le Secrétariat continuera de rendre accessibles, sous forme électronique, les trois versions linguistiques des études sur le *Répertoire* dont le texte définitif aura été établi.

## C. Coopérations avec les établissements universitaires

7. La coopération étroite mise en place avec la faculté de droit de l'Université Columbia s'est poursuivie pour la septième année consécutive et a récemment contribué à l'établissement de trois études concernant les volumes I et IV du *Supplément n° 10*<sup>6</sup>. La coopération avec les établissements universitaires a été étendue à l'Université d'Ottawa, et une équipe d'étudiants de niveau avancé,

<sup>2</sup> *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et *Suppléments n°s 1 à 6* (1946-1984), soit un total de 26 volumes, et vol. V et VI du *Supplément n° 7* (1985-1988).

<sup>3</sup> Vol. I et IV du *Supplément n° 7* (1985-1988) et vol. I, IV et V des *Suppléments n°s 8* (1989-1994) et 9 (1995-1999).

<sup>4</sup> Vol. II des *Suppléments n°s 7* (1985-1988), 8 (1989-1994) et 9 (1995-1999); vol. VI des *Suppléments n°s 8* (1989-1994) et 9 (1995-1999) et les 6 volumes du *Supplément n° 10* (2000-2009; voir par. 12 ci-après).

<sup>5</sup> Vol. III des *Suppléments n°s 7* (1985-1988), 8 (1989-1994) et 9 (1995-1999).

<sup>6</sup> Études sur les Articles 2 4), 2 7) et 62 2) de la Charte.

encadrée par un professeur, devrait se charger de quelques études pour le *Supplément n° 10*. Par ailleurs, la collaboration avec des établissements universitaires francophones s'est poursuivie, permettant de progresser sur d'autres études des volumes II et VI<sup>7</sup>.

#### **D. Fonds d'affectation spéciale**

8. Dans sa résolution 64/115, l'Assemblée générale a réitéré sa demande de versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale créé en application de la résolution 59/44, en vue de combler le retard pris dans la publication du *Répertoire*. En conséquence, une note verbale a été adressée à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies pour leur rappeler qu'il leur était possible de verser des contributions volontaires au fonds et pour les prier de porter la question du financement du *Répertoire* à l'attention des établissements privés et des particuliers qui pourraient être en mesure d'apporter leur appui. Le Secrétaire général se félicite des contributions reçues de la part des États Membres ci-après : Chili (10 000 dollars); Luxembourg (10 000 dollars) et Turquie (3 000 dollars).

9. En 2010, une partie des fonds disponibles a été utilisée pour financer les services de deux consultants pour trois études concernant le volume II des *Suppléments n°s 7, 8 et 9*.

10. Il est envisagé de faire de nouveau appel à des consultants pour établir d'autres études concernant des volumes près d'être achevés. Les États Membres sont vivement encouragés à verser des contributions supplémentaires au fonds d'affectation spéciale, pour permettre au Secrétariat d'éliminer le retard accumulé en ce qui concerne le *Répertoire*.

#### **E. Recommandations du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation**

11. Le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a examiné la question du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* à sa session tenue du 1<sup>er</sup> au 9 mars 2010. Dans son rapport (A/64/33, par. 45), le Comité a recommandé entre autres, s'agissant du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, que l'Assemblée générale félicite le Secrétaire général pour les progrès accomplis dans l'établissement d'études, notamment l'utilisation accrue du programme de stages des Nations Unies et le renforcement de la coopération avec des établissements universitaires à cette fin; prenne note avec gratitude des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale en vue de la résorber le retard pris dans la publication du *Répertoire*; réitère son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds et de la prise

---

<sup>7</sup> Deux études pour le volume II du *Supplément n° 9* (1995-1999) sur les Articles 10 et 12 de la Charte, préparées en collaboration avec l'Université de Nice (Centre d'études et de recherches internationales et communautaires) ont été achevées. Deux autres études concernant les volumes II et VI du *Supplément n° 9*, sur les Articles 11 et 103 de la Charte, sont en préparation.

en charge, sur la base du volontariat et sans frais pour l'Organisation des Nations Unies, d'experts associés qui participeraient à la mise à jour de la publication; invite le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en vue de la mise à jour de la publication et de sa mise à disposition, sous forme électronique, dans les différentes langues; et rappelle la responsabilité du Secrétaire général en ce qui concerne la qualité du *Répertoire*.

## F. Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte

12. En décembre 2009, le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte a réexaminé la période devant être couverte par le *Supplément n° 10*. Compte tenu des enseignements tirés de l'établissement des précédents suppléments, il a été décidé que le *Supplément n° 10* couvrirait une période de 10 ans allant de 2000 à 2009 plutôt que la période de six ans précédemment envisagée (voir A/62/124 et Corr.1, par. 12). Il a été estimé que l'allongement de la période permettrait de mieux rationaliser les études tout en faisant ressortir les grandes tendances de cette période, qui sont pertinentes dans le cadre de l'interprétation et de l'application de plusieurs dispositions de la Charte. De même, il a été estimé que l'allongement de la période couverte par le dernier supplément permettrait de rapprocher les études de la période actuelle, améliorant ainsi l'utilité du *Répertoire* pour les États Membres, les universitaires et les praticiens.

## G. Conclusions

13. Pour ce qui est du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale voudra peut-être :

a) Prendre note de l'état d'avancement actuel de la publication, y compris des progrès accomplis en vue d'établir les études du *Répertoire* et de les rendre disponibles en trois langues (anglais, français et espagnol) sur Internet;

b) Étudier la recommandation du Comité spécial (voir par. 11 ci-dessus) concernant le recours accru au programme de stages des Nations Unies et l'élargissement de la coopération avec les établissements universitaires pour l'établissement des études; le versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale en vue de résorber le retard pris dans la publication du *Répertoire* de manière à appuyer davantage le Secrétariat dans cette tâche; la prise en charge, à titre volontaire et sans frais pour l'Organisation, des services d'experts associés qui participeraient à la mise à jour des études; l'invitation faite au Secrétaire général à poursuivre ses efforts en vue de la mise à jour de la publication et l'utilité de rendre le *Répertoire* accessible sous forme électronique dans toutes ses versions linguistiques; et le rappel de la responsabilité du Secrétaire général en ce qui concerne la qualité du *Répertoire*;

c) Exprimer sa gratitude pour les contributions versées au fonds d'affectation spéciale créé en vue de résorber le retard pris dans la publication du *Répertoire*; prendre note des progrès accomplis dans l'élimination de ce retard grâce à l'utilisation du fonds d'affectation spéciale; en conséquence, inciter vivement les États à verser des contributions supplémentaires au fonds d'affectation spéciale.

### III. *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

#### A. Mandat et établissement du *Répertoire*

14. Le *Répertoire*, dont l'établissement a été initialement demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 686 (VII) du 5 décembre 1952, continue de rendre compte de l'évolution de la pratique et des procédures observées par le Conseil de sécurité dans le cadre de la Charte des Nations Unies et du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Plus récemment, dans sa résolution 64/115, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à poursuivre son effort en vue de la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* et à le rendre disponible dans toutes les versions linguistiques.

15. En application du mandat fixé par l'Assemblée, le Secrétariat a réalisé d'importants progrès dans l'établissement de suppléments au *Répertoire* depuis le dernier rapport (A/64/125). Conformément au principe du double calendrier, qui permet d'élaborer en parallèle deux suppléments, ou plus, le Secrétariat a, au cours de l'année écoulée, élaboré les quatorzième et quinzième Suppléments au *Répertoire*, qui portent respectivement sur les périodes 2000 à 2003 et 2004 à 2007, en respectant les modalités énoncées dans les paragraphes 102 à 106 du rapport du Secrétaire général daté du 18 septembre 1952 (A/2170).

16. L'achèvement du treizième Supplément a permis au Secrétariat de consacrer l'ensemble de ses efforts à la pratique du Conseil de sécurité depuis 2000. Onze des 12 chapitres du quatorzième Supplément, portant sur la période 2000-2003, sont achevés et consultables sous forme électronique sur le site Web du *Répertoire*, sous leur version préliminaire. Les quelques études de cas restantes faisant partie d'un chapitre qui récapitule chronologiquement l'examen, par le Conseil de sécurité, des questions figurant à son ordre du jour et le supplément complet devaient être affichés sur le site Web à la fin de 2010.

17. Des progrès notables ont également été accomplis au cours de l'année passée en ce qui concerne l'établissement du quinzième Supplément, qui porte sur la période 2004-2007. Tous les chapitres, sauf un, ont été achevés et sont disponibles sous forme électronique sur le site Web du *Répertoire*, en version préliminaire. Le chapitre restant, qui consiste en un récapitulatif chronologique de l'examen, par le Conseil de sécurité, des questions figurant à son ordre du jour, devrait être achevé au cours du deuxième semestre de 2010.

18. Les quatorzième et quinzième Suppléments étant presque terminés, le Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte de la Division des affaires du Conseil de sécurité a commencé à travailler sur le seizième Supplément, qui porte seulement sur une période de deux ans (2008-2009). Le travail préparatoire à l'établissement de ce supplément a été effectué méthodiquement au cours des deux dernières années, en suivant et en répertoriant les pratiques actuelles du Conseil de sécurité dans des bases de données internes. Par ailleurs, en janvier 2010, le Secrétariat a entrepris le même type de travail préparatoire pour le dix-septième Supplément, qui porte sur les années 2010 et 2011. Toutefois, les progrès en ce qui concerne ces deux suppléments seront fonction de la dotation en effectifs au Service et des ressources, laquelle est examinée au paragraphe 25 ci-après.

19. Dans les limites des ressources dont il dispose, le Secrétariat s'est efforcé d'élaborer le *Répertoire* dans les meilleurs délais et de manière précise et équilibrée, en ayant recours à plusieurs initiatives visant à améliorer l'efficacité, notamment : la formation spécialisée de fonctionnaires; la mise au point de mécanismes plus performants pour le partage des informations et des connaissances; l'harmonisation de chapitres du *Répertoire* pour diminuer les redondances et les doubles emplois; l'optimisation des bases de données pour saisir et retrouver le nombre croissant de pratiques et de procédures antérieures et actuelles du Conseil de sécurité ainsi que pour créer des tableaux et insérer du texte; et la mise à jour des directives et des modèles internes pour exploiter au mieux les compétences des fonctionnaires et assurer la cohérence dans l'établissement du *Répertoire*.

20. L'établissement simultané de plusieurs suppléments volumineux du *Répertoire* n'a pas été sans problèmes. Bien que, grâce à diverses initiatives, le Secrétariat soit parvenu à progresser dans la mise à jour du *Répertoire* et à fournir aux États Membres des renseignements plus actualisés sur la pratique actuelle du Conseil, il a dû relever d'autres défis en matière d'édition, de traduction, d'indexation et de publication. Le Secrétariat continue d'étudier diverses possibilités pour résoudre le problème posé par le manque de ressources et les retards qui en résultent en matière de publication des suppléments. Dans l'intervalle, il a eu de plus en plus recours à la mise en ligne des suppléments achevés et des chapitres des suppléments en cours d'établissement, sous leur version préliminaire, sur le site Web du *Répertoire*.

## **B. Publication de versions préliminaires : disponibilité des études du *Répertoire* sur Internet**

21. Le site Web du *Répertoire* demeure une source utile d'information concernant la pratique du Conseil de sécurité, comme le montrent les commentaires des utilisateurs. Le Secrétariat procède à l'optimisation du site Web pour en améliorer les capacités de recherche et rendre son usage plus convivial.

22. Pour pouvoir accéder le plus rapidement possible à l'information, le Secrétariat a affiché sur son site Web, sous leur version préliminaire, les chapitres du *Répertoire* dont le texte définitif a été établi (voir annexe III au présent rapport). Tous les chapitres des douzième et treizième Suppléments ont été mis en ligne sous leur version préliminaire sur le site Web. En ce qui concerne les quatorzième (2000-2003) et quinzième (2004-2007) Suppléments qui portent sur les aspects procéduraux et constitutionnels, ils ont été mis en ligne sous leur version préliminaire et les volumes complets devraient tous deux être disponibles fin 2010.

23. Outre la préparation du *Répertoire*, le Secrétariat, sur demande, fournit des informations sur des questions relatives aux pratiques actuelles et antérieures du Conseil et de ses organes subsidiaires. Pendant la période à l'examen, il a répondu, avec célérité et précision, à diverses demandes d'États Membres, de fonctionnaires du système des Nations Unies et d'employés d'autres organisations internationales, d'organisations non gouvernementales, d'étudiants, d'universitaires, de chercheurs et de personnes du secteur privé qui l'ont contacté soit directement, soit par l'intermédiaire du site Web du *Répertoire*. Compte tenu du nombre de demandes reçues en ligne, le Secrétariat a créé un compte de courrier électronique spécial pour les traiter et il encourage les États Membres à adresser leurs demandes à [dpa-repertoire@un.org](mailto:dpa-repertoire@un.org).

### C. Publication (en format papier ou électronique) des volumes dans les différentes langues

24. En application de la résolution 55/222 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de faire publier les suppléments à venir du *Répertoire* dans les six langues officielles, le onzième Supplément a été publié dans toutes ces langues. Le douzième (1993-1995) et le treizième (1996-1999) Suppléments sont en cours de traduction et de publication dans les six langues officielles et les volumes suivants le seront à leur tour dès qu'ils auront été achevés et édités. Le Secrétariat continuera de s'employer à ce que les chapitres les plus récents du *Répertoire* soient mis en ligne dans les six langues officielles dès qu'ils sont disponibles. Le Secrétariat a déjà affiché sur le site Web du *Répertoire* les versions arabe, chinoise, espagnole, française et russe des dixième et onzième Suppléments<sup>8</sup>.

### D. Ressources

25. L'élaboration et la production du *Répertoire* n'auraient pas été possibles sans le soutien constant de l'Assemblée générale. Par ailleurs, les contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour l'actualisation du *Répertoire* demeurent indispensables pour soutenir les progrès alors que les moyens financiers sont insuffisants. L'apport de ressources extrabudgétaires a permis au Secrétariat de conserver les services de personnel temporaire aidant à l'établissement du *Répertoire* et de travailler simultanément sur plusieurs volumes de la publication. Depuis le dernier rapport (A/64/125), et en réponse à un appel lancé dans une lettre datée du 19 janvier 2010 et adressée à tous les États Membres au nom du Secrétaire général, des contributions au fonds ont été reçues du Congo, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Luxembourg, du Mexique, de Singapour et de la Turquie. Par ailleurs, l'Allemagne et la Norvège ont continué de contribuer en finançant des experts associés affectés au Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte. L'aide de ces derniers a été précieuse pour faire progresser les travaux sur le *Répertoire* et aider ainsi le Secrétariat à se rapprocher de son objectif de mise à jour de la publication. Cet objectif n'est pas encore complètement rempli, et le Secrétariat encourage les États Membres à continuer d'appuyer ses efforts concernant le *Répertoire* en versant leurs contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale.

### E. Conclusions

26. **S'agissant du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, compte tenu de ce qui précède et des recommandations faites par le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation lors de sa session tenue du 1<sup>er</sup> au 9 mars 2010, l'Assemblée générale voudra peut-être :**

<sup>8</sup> Anglais : [www.un.org/Depts/dpa/repertoire](http://www.un.org/Depts/dpa/repertoire); arabe : [www.un.org/arabic/sc/repertoire](http://www.un.org/arabic/sc/repertoire); chinois : [www.un.org/chinese/aboutun/prinorgs/sc/repertoire](http://www.un.org/chinese/aboutun/prinorgs/sc/repertoire); espagnol : [www.un.org/spanish/Depts/dpa/repertoire](http://www.un.org/spanish/Depts/dpa/repertoire); français : [www.un.org/french/docs/cs/repertoire](http://www.un.org/french/docs/cs/repertoire); russe : [www.un.org/russian/sc/repertoire](http://www.un.org/russian/sc/repertoire).

- 
- a) Prendre note des progrès accomplis dans l'actualisation du *Répertoire*, y compris par l'utilisation du fonds d'affection spéciale pour l'actualisation du *Répertoire*;
- b) Noter que des mesures de renforcement de l'efficacité ont été appliquées pour accélérer l'élaboration simultanée de plusieurs suppléments au *Répertoire*;
- c) Prendre note de la diffusion continue du *Répertoire* sur le site Web de l'ONU, sous forme électronique et dans toutes les versions linguistiques;
- d) Exprimer ses remerciements pour les contributions au fonds d'affectation spéciale pour l'actualisation du *Répertoire* et réitérer son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds;
- e) Noter avec gratitude l'appui que l'Allemagne et la Norvège ont fourni en finançant à titre volontaire les services d'experts associés chargés d'aider à élaborer le *Répertoire*, et encourager les autres États Membres en mesure de le faire à envisager de suivre leur exemple.

## Annexe I

**Services du Secrétariat ayant la responsabilité principale  
de la conduite des études sur les divers Articles  
de la Charte des Nations Unies destinées à figurer  
dans le *Répertoire*<sup>a</sup>**

<i>Département</i>	<i>Volumes du Répertoire</i>
Bureau des affaires juridiques	Volume I : Articles 1 à 7 Volume II : Articles 13 1) a), 18, 19 et 22 Volume VI : Articles 92 à 99, 102 à 105 et 108 à 111
Département des affaires politiques	Volume II : Articles 10, 12, 13 1) a), 14 et 16 Volume III : Articles 23 à 39 et 107 Volume V : Articles 73 à 85, 87 et 88
Département des opérations de maintien de la paix	Volume III : Articles 40 à 54 et 106
Bureau des affaires de désarmement	Volume II : Article 11
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	Volume II : Articles 9, 15, 20 et 21 Volume IV : Articles 60, 61, 62 3) et 4), 65 à 69 et 72 Volume V : Articles 86 et 89 à 91
Département de la gestion	Volume II : Article 17 Volume VI : Articles 100 1) et 101
Département de la gestion et Bureau des affaires juridiques	Volume VI : Article 100 2)
Département des affaires économiques et sociales	Volume II : Articles 8 <sup>b</sup> et 13 1) b) et 2) Volume IV : Articles 55 a) et b), 57 à 59, 62 1), 63, 64, 70 et 71
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Volume II : Article 13 1) b) Volume IV : Articles 55 c), 56 et 62 2)
Bureau des affaires spatiales	Volume II : Article 13 1) a)

<sup>a</sup> Cette répartition est le résultat de plusieurs décisions prises par le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte depuis 1996 et est actuellement réexaminée par ce dernier.

<sup>b</sup> Le Département de la gestion (Bureau de la gestion des ressources humaines) est responsable des études concernant l'Article 8 pour la période allant jusqu'à la fin de 1996. À partir de 1997, cette responsabilité incombe au Département des affaires économiques et sociales.

## Annexe II

**État d'avancement du Répertoire de la pratique suivie  
par les organes des Nations Unies (en août 2010)**

Volumes publiés et diffusés sur Internet	Études en instance de publication	Études diffusées sur Internet (études n'étant pas en instance de publication)	Études en cours d'établissement ou d'examen	Renvoi au <i>Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité</i>
---	--------------------------------------	--	---	---

Note : L'organisation des études par volume, selon les volumes indiqués ci-après, concerne les *Suppléments n<sup>os</sup> 6 à 10* et n'est pas la même pour le *Répertoire initial* et les *Suppléments n<sup>os</sup> 1 à 5*.

Volume, articles (paragraphes entre parenthèses)	Suppléments										
	Répertoire initial	1	2	3	4	5	6 (1979- 1984)	7 (1985- 1988)	8 (1989- 1994)	9 (1995- 1999)	10 (2000- 2009)
<b>Volume I</b>							I	I	I	I	I
Articles 1, 2 (1 à 3 et 5, 6), 3 à 8											
Articles 2 (4) et 2 (7)											
<b>Volume II</b>							II	II	II	II	II
Articles 9, 10, 12, 14 à 16, 18 à 22											
Article 11											
Article 13 (1 a), deuxième phrase)											
Article 13 (1 b) et 2)											
Articles 13 (1 a), première phrase) et 17											
<b>Volume III</b>							III	III	III	III	III
Articles 23 à 25											
Article 26											
Articles 27 à 51									1989-1992	1993-1995	1996-1999
Articles 52 à 54											
<b>Volume IV</b>							IV	IV	IV	IV	IV
Articles 55 [a), b) et c)], 56 à 61, 62 (1, 2 et 3), 62 (4), 63 à 65, 66 à 72											
Article 62 (2)											
<b>Volume V</b>							V	V	V	V	V
Articles 73 à 85, 87 et 88											
Articles 86, 89 à 91											
<b>Volume VI</b>							VI	VI	VI	VI	VI
Articles 92 à 96, 106 à 109											
Articles 98 (section relative aux traités), 102, 110 et 111											
Articles 99 et 103											
Articles 104 et 105											
Article 100											
Articles 97 et 98 ( <i>suite</i> )											
Article 101											

Études établies entre 1954 et 1980

Études établies entre 1996 et 2010

## Annexe III

**État d'avancement du *Répertoire de la pratique*  
du Conseil de sécurité (en juillet 2010)**

Volumes publiés et diffusés sur Internet	Chapitres diffusés sur Internet sous forme de versions préliminaires	Chapitres terminés et au stade d'examen final	Chapitres en cours d'établissement
--	--	---	------------------------------------

<http://www.un.org/en/sc/repertoire>

Répertoire/Supplément	Chapitres relatifs aux aspects procéduraux							Chap. 8	Chapitres relatifs aux aspects constitutionnels				Langues (versions publiées)
	1	2	3	4	5	6	7		9	10	11	12	
Volume initial 1946-1951													Anglais, français
Supplément I 1952-1955													Anglais, français
Supplément II 1956-1958													Anglais, français
Supplément III 1959-1963													Anglais, français
Supplément IV 1964-1965													Anglais, français
Supplément V 1966-1968													Anglais, français
Supplément VI 1969-1971													Anglais, français
Supplément VII 1972-1974													Anglais, français
Supplément VIII 1975-1980													Anglais, français
Supplément IX 1981-1984													Anglais, français
Supplément X 1985-1988 <sup>a</sup>													Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XI 1989-1992													Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XII 1993-1995													
Supplément XIII 1996-1999													
Supplément XIV 2000-2003													
Supplément XV 2004-2007													
Supplément XVI 2008-2009													

<sup>a</sup> Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 55/222, ce supplément au *Répertoire* et les suppléments suivants doivent être publiés dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.